

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
V-A-2025-242-RH

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Madame le Maire de la Commune de Caromb

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°42-07 du 26 juin 2007 relative au ratios promus / promouvables,

Vu l'arrêté n° 009 du 13 mars 2023 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu le dernier tableau des effectifs en date du 3 décembre 2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

Ordre de mérite	Nom et prénom	Grade actuel	Date de nomination dans le grade	Echelon actuel	Date de nomination dans l'échelon	Date d'effet de la nomination
1	ROSSET Sandra	Adjoint Technique Territorial	01/09/2018	7	21/03/2023	01/09/2026
2	ABATE Jennifer	Adjoint Technique Territorial	01/11/2018	7	24/06/2024	31/10/2026

Proportion hommes / femmes des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Proportion hommes / femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 3 : Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'en application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Fait à Caromb, le 23 décembre 2025



Madame le Maire,


Valérie MICHELIER